Solicitor General Canada

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02138/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-43
ISBN 0-660-53199-2

Canada: $6.00
Other countries: $7.20

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and, as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the Program's financial performance overthe past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 7
   2. Financial Summary 8

B. Recent Performance
   1. Highlights 9
   2. Review of Financial Performance 12

C. Background
   1. Introduction 13
   2. Legal Mandate 13
   3. Program Objective 14
   4. Program Description 14
   5. Program Organization for Delivery 15

D. Planning Perspective
   1. Environment 18
   2. New Initiatives 20
   3. Update on Previously Reported Initiatives 21
   4. Program Effectiveness 27
   5. Performance Information/Resource Justification 27

E. Office of the Correctional Investigator 30

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 31
   2. Personnel Expenditures 32
   3. Transfer Payments 33

B. Cost Analysis 34

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $187,556,500 in support of the Solicitor General Administration Program in 1986-87. The remaining expenditures estimated at $39,530 for the Solicitor General's salary and motor car allowance and $1,772,878 for contributions to employee benefit plans, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Solicitor General		
1	Operating expenditures	**21,871**	21,801
5	Grants and contributions	**165,685**	163,911
(S)	Solicitor General-Salary and motor car allowance	**40**	42
(S)	Contributions to employee benefit plans	**1,773**	1,803
	Total Department	**189,369**	187,557

Votes-Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Solicitor General	
	Department	
1	Solicitor General - Operating expenditures	**21,871,500**
5	Solicitor General - The grants listed in the Estimates and contributions	**165,685,000**

Extracts from Part II of the Estimates

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates					1985-86 Main Estimates
	Authorized Budgetary				Total	
	person-years	Operating	Capital	Transfer payments		
Departmental Administration	303	23,588	96	165,685	189,369	187,557
	303	23,588	96	165,685	189,369	187,557
1985-86 Authorized person-years	319					

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Budgetary	$	$	$
Vote 1 - Administration Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	18,995,000	115,728,322	**38,792,914**
Statutory - Solicitor General - Salary and Motor Car allowance	40,500	41,683	**41,683**
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	1,246,500	1,436,500	**1,436,500**
Total Program	20,282,000	117,206,505	**40,271,097**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

The Solicitor General Secretariat has established the following major goals for 1986-87:

- to administer the federal-provincial funding agreements under the Young Offenders Act, to continue to support its implementation and to continue a review of its impact (see pages 21 and 29);
- to continue research and development and information dissemination activities to promote community-based crime prevention (see pages 22 and 29);
- to continue research and development and information dissemination activities supporting improved services to victims of crime (see pages 23 and 29);
- to assist in the improvement of policies, programs and services for women in conflict with the law (see pages 24 and 29);
- to continue to improve criminal justice programs and services to Native peoples (see pages 23 and 29);
- to continue the review and development of correctional legislation (see pages 22 and 29);
- to develop a policy framework for short-term actions to deal with the growing prison population by establishing alternative means of managing the sentence of the convicted offender, to avoid increasing the public burden of additional construction of prison cells and to set in place medium and long term policies to ensure that penitentiary size is controlled, all in a cost-effective manner (see pages 24 and 29);
- to develop policy and program options to ensure greater procedural safeguards for offenders, particularly in respect of the Office of the Correctional Investigator (see pages 24 and 29);

- to develop policies for the national security program, particularly to counter the threat from terrorism (see pages 26 and 29);

- to promote legislative and enforcement activities to more effectively remove the profits from crime, particularly drug trafficking (see pages 26 and 29); and

- to continue research and policy development activities to support more effective law enforcement and to enhance police productivity (see pages 25 and 29).

2. Financial Summary

Figure 1: Financial Requirements for 1986-87 ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Change
Solicitor General Secretariat	**189,369**	126,956	62,413
Authorized person-years	**303**	333	(30)

Major cost components are detailed at Figure 4 (see page 29).

The above table indicates an increase of $62,413,000 between the 1985-86 Forecast and the 1986-87 Main Estimates. However, this increase is only $1,812,000, or less than 1%, when compared to the 1985-86 Main Estimates of $187,557,000. The differences are explained below.

Explanation of 1985-86 Forecast: The 1985-86 Forecast (which is based on information available to management as of October 31, 1985) is $60,601,000 lower than the 1985-86 Main Estimates, primarily as a result of delays in the implementation of federal-provincial cost-sharing agreements under the Young Offenders Act.

Explanation of Change: The net increase from the 1985-86 Forecast to 1986-87 Main Estimates results primarily from the expectation that cost-sharing agreements will be implemented in the remaining provinces, during 1986-87 which in some instances will include retroactive payments for 1984-85 and 1985-86.

B. Recent Performance

1. Highlights

Major developments during 1985-86 include:

- cost-sharing agreements and implementation support programs for the new Young Offenders Act were developed and became fully operational in respect of those provinces which executed agreements during this period (see pages 21 and 29);
- proposals were developed and legislation was introduced into Parliament in relation to early release programs, including mandatory supervision, and technical matters relating to corrections (see pages 25 and 29);
- a lead role was played at the 7th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (see pages 24 and 29);
- significant progress was made in the implementation of the Canadian Security Intelligence Service C.S.I.S. Act (see pages 21 and 29);
- research and development, information dissemination and policy development activities related to victims of crime were continued and results were consolidated (see pages 23 and 29);
- work on the crime prevention initiative was continued, results were consolidated and an enhanced National Crime Prevention Week and Solicitor General's Award Program undertaken (see pages 22 and 29);
- a program of policy, research and development activities related to Native peoples was undertaken (see pages 23 and 29);
- a program of policy, research and development activities related to women in conflict with the law was undertaken (see pages 24 and 29);
- a Criminal Justice Research Internship Program was established in support of federal participation in International Youth Year (see pages 27 and 29);
- a comprehensive review of counter-terrorism arrangements and procedures was undertaken (see pages 26 and 29);

- a review of the federal law enforcement system was completed (see pages 22 and 29);

- important amendments to the RCMP Act were introduced into the House of Commons (see pages 26 and 29);

- a review was undertaken of the fingerprint examiner certification program and the program for designated agents, both under the Criminal Code.

Highlights of the program's performance during 1984-85 include:

- legislation creating the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was passed in June 1984. The Secretariat is assisting in the implementation of the legislation (see pages 21 and 29);

- the Young Offenders Act was proclaimed on April 2, 1984. Agreements in principle detailing federal financial contributions for juvenile justice services delivered by the provinces were concluded. Implementation support programs were begun to facilitate the transition from the Juvenile Delinquents Act to the new legislation and the subsequent evaluation of the effects of the legislation (see pages 21 and 29);

- the Ministry continued to provide technical and financial support to the provinces and local groups to promote the development of model victim assistance services. A United Nations Meeting on Victims was organized, in preparation for the 7th UN Congress on the Prevention of Crime and a two-year action plan developed to improve victims' service delivery and training programs, increase public awareness of victims' issues and to lead to the development of a comprehensive federal policy on victims of crime (see pages 23 and 29);

- legislation to modify the law governing mandatory supervision was introduced, but died on the Order Paper (see pages 25 and 29);

- the Ministry developed and commenced implementation of an action plan to improve criminal justice services to Natives. This included a number of research and

development projects, the dissemination of research and other information on related issues and expansion of Consultation Centre services to provide an increased focus on Native peoples and communities (see pages 23 and 29);

- support was continued for research and development projects to identify and implement effective crime prevention strategies, to promote nationally coordinated crime prevention policies and programs, and to increase public participation in such programs. National Crime Prevention Week and the Solicitor General's Crime Prevention Awards were inaugurated. In addition to distributing some 90,000 publications of all kinds in support of the Week, the Ministry supported a number of community-based activities related to crime prevention (see pages 22 and 29);

- all sustaining core funding arrangements in the Ministry respecting voluntary organizations were consolidated into a single program managed by the Secretariat, setting the stage for the development of a comprehensive policy for support to voluntary organizations involved in the criminal justice system (see page 29);

- arrangements with the provinces governing federal-provincial financial agreements for the firearms control program were renewed for two years (to March 31, 1986) (see page 29).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85		
	Actual	Main Estimates	Change
Solicitor General Secretariat	40,271	20,282	19,989

Changes were primarily due to additional resources approved in Supplementary Estimates for the following items:

	($000)
• operation of the Security Intelligence Transition (SIT) Group pending promulgation of the CSIS Act	690
• Young Offenders' Act implementation	14,108*
• Grants and Contributions to Authorized After-Care Agencies	1,027
• Student Summer and Youth Employment Program	176
• New Employment Expansion and Development (NEED) Program	324
• Victims of Crime	1,420
• Crime Prevention	670
• Women in Conflict with the Law	309
• Natives Regional Office	500
• Inspector-General CSIS	215
• Criminal Code Review	450
• Emergency Planning Program	100

* Total appropriations for the program in 1984-85 were $115,728,332. The difference between the amount appropriated and the amount actually expended is due to delays in implementation of federal-provincial cost-sharing agreements under the Young Offenders Act.

C. Background

1. Introduction

The Secretariat is an integral part both of the Ministry of the Solicitor General and of the wider Canadian criminal justice and national security systems.

The four agencies which, together with the Secretariat, comprise the Ministry, are the Royal Canadian Mounted Police, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and the Canadian Security Intelligence Service. Although the agencies report independently to the Solicitor General, the Secretariat performs duties related to them, as detailed in the Program Description below.

Other components of the criminal justice system include the judiciary and the courts, other police and law enforcement agencies, other correctional authorities and the private sector. The division of responsibility for the "administration of justice" is complex, and involves other federal departments and agencies, notably the Department of Justice, and provincial and municipal governments.

While the Office of the Correctional Investigator is part of the Secretariat Program for administrative purposes, it is functionally responsible directly to the Minister. This Office is, therefore, treated separately and is described on page 30 of this document.

2. Legal Mandate

The Department of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act (as amended in 1984 by a section of the Canadian Security Intelligence Service Act), which gives the Solicitor General jurisdiction in all matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction, and which have not by law been assigned to any other department, branch or agency of the Government of Canada, relating to:

- reformatories, prisons and penitentiaries;
- parole and remissions;
- the Royal Canadian Mounted Police; and
- the Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is responsible for the administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Young Offenders Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. As well, the Solictor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act and the Immigration Act, to name a few, which are otherwise administered by other departments. Finally, the agencies of the Ministry, notably the R.C.M.P., are responsible for enforcing all federal statutes where such enforcement is not specifically assigned to another department or agency.

3. Program Objective

The objective of the Solicitor General Secretariat is "to provide overall policy direction to the programs of the Department", as well as to provide advice and support to the Minister to enable him to discharge his statutory responsibilities.

4. Program Description

To fulfill its role, the Secretariat carries out a wide range of endeavours related to the Canadian criminal justice system and the national security program of the federal government. In brief, they are:

- to initiate and develop Government and Ministry policy in the functional areas of law enforcement and corrections, as well as in the general areas of criminal justice, juvenile justice and national security;
- to analyze policy initiatives, operational policy issues and operational submissions prepared by agencies of the Ministry and to provide appropriate advice to the Minister;
- to undertake policy development in cooperation with the agencies of the Ministry, central federal agencies, the Department of Justice, other federal departments, the provinces and the private sector;
- to improve policies and programs in the criminal justice and juvenile justice systems through research, the conduct of experimental and demonstration programs, and the dissemination of information;

- to manage the Solicitor General's direct responsibility for the national security program;

- to coordinate the federal government's counter-terrorism program and manage the Ministry's contingency planning responsibilities;

- to support the discharge of statutorily assigned ministerial responsibilities for national security;

- to manage the Solicitor General's statutory responsibilities for the federal gun control program;

- to supervise policy affecting the physical and administrative security arrangements of the federal government, through the Security Advisory Committee; and

- to administer federal-provincial financial agreements pursuant to the Young Offenders Act and to manage the Solicitor General's statutory responsibilities under the Act.

5. Program Organization for Delivery

The Secretariat, with the exception of six regional consultants and their staff, is located in Ottawa. The organization is divided into four main branches, each reporting directly to the Deputy Solicitor General.

The Police and Security Branch initiates, develops and administers policies, operational directives, and management systems on behalf of the Solicitor General and provides advice to the Solicitor General on national security policy and operations, the corporate and program activity of the RCMP and CSIS, federal and national law enforcement and the counter-terrorism program. In carrying out these responsibilities, the Branch is responsible for ensuring that accountability mechanisms are in place so that the Solicitor General and the Deputy Solicitor General can exercise effectively their statutory responsibilities.

The Policy Branch undertakes policy advice and development in the areas of young offenders, corrections, firearms and other criminal justice issues that cut across jurisdictions and functional components of the criminal justice system. Correctional policy advice is also related to the work of the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. The Young Offenders Unit is charged with implementing the Young Offenders Act and providing continuing support of all responsibilities of the Minister under the Act.

The Programs Branch is the Ministry research and development arm. Its principal aim is to produce and communicate knowledge and information-based advice to improve decision-making related to criminal justice legislation, policy, programs and operations. The primary clients of the Programs Branch are the Solicitor General and the Deputy Solicitor General, who is the former's chief policy advisor. Other users of this knowledge and information include the other branches of the Secretariat, the Agencies of the Ministry, provincial departments, the voluntary sector and the general public.

The Branch's research and development mandate encompasses two totally inter-related areas of activity:

- knowledge building which is based on research, statistics, experimental programs, and dissemination of information from these activities; and

- the provision of technical expertise and services, such as communications and media-relations, E.D.P. activities and major public involvement campaigns such as Crime Prevention Week.

The Administration Branch is responsible for the preparation, implementation and overall administration of personnel, financial and administrative policies, programs, systems, procedures and services to assist the Ministry Secretariat in meeting its organizational objectives. It is organized into three divisions, responsible, respectively, for Finance, Human Resources and Administration.

In addition to the four branches, two smaller offices also serve the Secretariat:

Corporate Systems is responsible for corporate level planning and management systems, management information systems and evaluation systems, including audit, program evaluation and various forms of management review.

Legal Services is a unit staffed by Department of Justice lawyers serving as legal advisors to the Deputy Solicitor General, and through him, to the Solicitor General. Additionally, it provides legal advice to all branches of the Secretariat and is involved, as required, in matters of law relating to the programs and policy development carried on in the Secretariat.

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for an Inspector General. The Inspector General is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Deputy Solicitor General. His functions are:

- to monitor the compliance by the Service with its operational policies;
- to review the operational activities of the Service;
- to submit an annual certificate on the Service's operations to the Solicitor General; and
- to conduct such reviews of specific activities of the Services as may be directed.

Figure 3: Organization and Distribution of Resources in 1986-87 ($000)

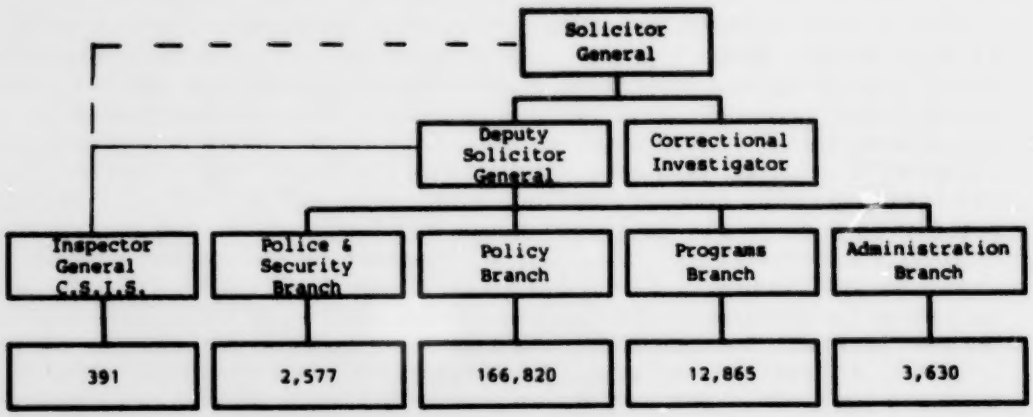

Notes: The $166,820,000 allocated to Policy Branch includes $161,211,000 in contributions related to the implementation and administration of the Young Offenders Act.

The above resource distribution excludes $3,086,000 for the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Corporate Systems, Legal Services and the Office of the Correctional Investigator. The above distribution may be subject to adjustment due to reorganizations and other internal changes to program.

D. Planning Perspective

1. Environment

The changing nature and incidence of crime and criminality in general, and the rapid growth, in recent years, of offender populations in particular, continue to constitute major challenges to all components of the Canadian criminal justice system. The need for fiscal restraint, coupled with the need to respond both to increasingly sophisticated types of crime and to the needs of victims, require programs in all criminal justice components to become more cost/effective and support the urgent requirement for the development of new and more effective ways of dealing with criminal justice problems. In the area of national security, acts of international terrorism increasingly pose potential threats which must be addressed by the new Canadian Security Intelligence Service. While trends in both criminal justice and national security are many and varied, the most significant of these are outlined below.

The Changing Nature of Canadian Criminality: Rates of crime continue to increase, though at decelerating rates - a probable consequence, in part, of the declining proportion of Canada's crime-prone segment (ages 16 to 24) of the population pyramid. Computer - related and other "white collar" crimes are increasing and the enormous dollar value of illegal profits from large scale enterprise crime in Canada are now so significant that the Government must consider legislation and policing initiatives to counter this serious problem. Much of this profit results from drug trafficking, though it is noted that the incidence of reported drug crime is decreasing. This trend to fewer drug-related offences may only, however, reflect a shift in emphasis in policing priorities from "soft" to "hard" drugs and large-scale drug enterprise crimes. Property-related offences, in contrast, continue to increase.

Increases to the Inmate Population: While the causal relationship between economic factors and crime remains a subject for debate, it is a fact that greater use seems to be made of incarceration in times of economic hardship. The recent increases in inmate populations, most particularly in those under federal jurisdiction, pose major problems for correctional management. Over the next few years, the criminal justice system will be faced with the need to cope with the escalating costs of incarceration while at the same time responding to growing pressures for carceral sentences for violent offenders.

Native Criminal Justice: The recent native constitutional amendments and subsequent meetings between representatives of national native associations and the First Ministers have given native issues high profile in the past few years. During the past year, the Ministry has been involved in various federal review exercises related to native

justice policy and programs. In particular, the Ministry has participated on the review of the proposed Bill C-52 on Indian Self-Government, the "Aboriginal Services" review conducted by FPRO, the Canada/Saskatchewan/Federation of Saskatchewan Indian Nations study on "certain aspects of the justice system", and the Neilsen Task Force Review of Indian and Native Programs.

Changing Public Attitudes toward Crime and Punishment: There has been a recent and striking crystallization of public concerns regarding crime and punishment, fueled, in no small measure, by killings of police officers. Public attitudes appear to be related to the perceived relative seriousness of the offence committed. For the most serious and heinous of crimes, many members of the public appear willing to support the use of extreme measures, including the possible reintroduction of capital punishment. For violent crimes in general, the public exhibits increasing concern and a willingness to support the use of longer terms of imprisonment. At the same time, for property - related offences, the public is increasingly willing to support the use of non-custodial alternatives, for "repeat" as well as for first offenders.

Economic Considerations: Both in the federal government, and in the governments of a number of provinces, the current economic climate is one of restraint. This period of restraint coincides with sudden and dramatic increases in the numbers of offenders in custody and increasing public demands to strengthen traditional approaches to law enforcement, incarceration and other aspects of the administration of justice. At the same time, increasing pressure is felt to introduce new services in some areas, particularly to expand services to victims of crime.

These conflicting forces, in conjunction with the emergence of social justice as a federal priority, may require a realignment of fundamental approaches to solving criminal justice problems. Interest may grow for the development of innovative approaches to criminal justice problems, where these can also be shown to be cost-effective. The increasing public support for the use of non-custodial punishments for crimes seen as less serious has the potential to assist in controlling criminal justice costs, while being, at the same time, no less effective in dealing with offenders and offering more benefits to both victims and society. Programs such as crime prevention, which contribute significantly to the reduction of the numbers of crimes committed, while encouraging members of the community to become more responsible for preventing crime, will become more attractive, especially as the cost/benefit considerations of such programs become better known. However, history suggests that innovation will probably have to be achieved in the face of increased pressure to reinforce traditional methods.

National Security: The security of Canada continues to be threatened by espionage and other foreign influenced activities having their origin in the Cold War and the ideological conflict between East and West. Other security threats have become of increasing concern in recent years, particularly those having their origin in violent foreign disputes - often of an ethnic or nationalist nature - which are acted out in third countries such as Canada. The activities of such individuals or groups to further their cause increasingly takes a terrorist form.

Intelligence is the first line of defence against security threats. Timely and accurate intelligence allows the state the opportunity to take effective countermeasures. Effective protection also requires that law enforcement and other protective security and emergency measures be in place to deal with threats that are foreseen. Extensive cooperation between departments and agencies at the national, international and local levels is needed to protect Canadians from security threats.

2. New Initiatives

The following new initiatives will be undertaken in 1986-87:

National Security: based on the lessons learned from several recent terrorist incidents in Canada, the Secretariat will intensify efforts to coordinate and enhance national counter-terrorism arrangements, including: developing comprehensive interdepartmental mechanisms for planning and coordinating the over-all federal counterterrorism effort; conducting simulation exercises to test the effectiveness of systems and procedures for the management of terrorist crises, and consulting with provincial authorities to ensure continued cooperation in the development of arrangements for counter-terrorism planning and response (see pages 26 and 29);

National Policing: current Federal Government policy requires that municipalities wishing to acquire RCMP policing services must meet demanding conditions before applications for new contracts can be considered. An increasing number of requests has prompted the decision to undertake a comprehensive review of Municipal Policing Policy which will be accompanied by a comparative review of federal resources expended on national policing (see pages 25 and 29).

3. Update on Previously Reported Initiatives

Young Offenders: The Secretariat has established the structures and procedures to administer the financial agreements negotiated with the provinces and territories, as well as formal mechanisms for ongoing intergovernmental consultation collaboration in the juvenile justice area.

The Secretariat is continuing its program of community-based demonstration projects dealing with juvenile justice and the new Young Offenders Act. Program activities will focus on two major themes: strategies for alternatives to incarceration for youth and dissemination of information for implementation of the new Act.

The Secretariat will also continue its efforts to develop public information to explain the implications of the new Act and produce training materials to assist provincial governments with implementation.

Consultations have been undertaken, involving representatives of police departments, youth courts, private sector agencies dealing with young offenders, and other groups involved in youth justice in Canada, to assist in determining what improvements should be made to the new Act. Legislation resulting from those consultations will be introduced this spring.

As well, commencing in 1985-86, activities related to Young Offenders will be subjected to a comprehensive program of evaluation. A major study will begin to assess the impacts and effects of the new legislation. Program evaluation studies will examine the role and performance of the Secretariat in its development and implementation. As well, project evaluations will be carried out on innovative and other projects of significance.

Canadian Security Intelligence Service: The Secretariat is continuing work to bring the provisions of the Canadian Security Intelligence Service Act, passed in June 1984, into full effect. The Secretariat is playing a major role in discussions with the provinces leading to cooperative agreements concerning the security intelligence role of CSIS (S.17) and the security enforcement responsbilities of the RCMP (s.61(2)). The Secretariat is also reviewing and updating all Ministerial direction to the Service. With respect to the "review" provisions of the Act, an Inspector General has been appointed and staff to the Office of the Inspector General are presently being recruited.

Crime Prevention: As 1985-86 is the final year of the two-year expanded initiative on Crime Prevention, Secretariat efforts have focussed on consolidation of the work over this period leading to preparation of proposals to implement long term strategies for national crime prevention efforts and resource requirements to implement and evaluate these strategies; production of a report which summarizes the results of the two-year Crime Prevention initiative; completion of federal/provincial consultations to strengthen national crime prevention partnerships and improve crime prevention efforts; development, in conjunction with other levels of government, police and community organizations, of proposals for further activities in support of National Crime Prevention.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement: The Secretariat completed a review and analysis of the federal law enforcement system and proposals aimed at improving the efficiency, effectiveness and acccountability of the system were developed. These proposals are being reviewed by federal agencies with law enforcement responsibilities and by the Ministerial Task Force on Program Review.

Direction and Accountability of the RCMP: The Secretariat will continue the development of Ministerial Directives to govern signficant RCMP operational policy procedures, including Operations in Foreign Countries, Foreign Liaison and Confidential Sources.

Criminal Law Review: In futherance of the Criminal Law Review, a comprehensive draft policy paper on police powers and procedures was prepared in concert with the Department of Justice.

A comprehensive review of federal law relating to both federal and provincial correctional responsibilities continues. During 1985-86, consultations were completed with various interested groups and individuals, based on the first Consultation Paper of the Corrections Law Review. A second Consultation Paper, intended specifically to focus discussions regarding federal-provincial issues, was released and intensive provincial consultation begun. Two Working Papers were also released publicly, one on the philosophy and mandate of corrections, one on the legal framework governing the powers of correctional officers and the rights of offenders, and one on offender rights and remedies. Ongoing research respecting issues of particular concern and special offender populations continued.

The Secretariat provided final input on the Mental Disorder Project, whose final report was submitted during 1985-86.

Support for Victims of Crime: Fiscal year 1985-86 is the final year of Ministry participation in the two-year federal initiative to improve services to victims of crime. During the year, the Secretariat is consolidating the work of the initiative leading to: preparation of proposals for a federal policy on victims and strategies and resource levels to implement and support this policy; production with other federal and provincial participants of the final report of the Federal/Provincial Working Group on Victims of Crime; production of a major report on the results of the Secretariat two-year program of research and development dealing with services for victims of crime; dissemination nationally of a wide variety of information on victims of crime through travelling exhibits, conferences and workshops, bulletins on specific victimization topics, and through the National Victims Resource Centre, which has evolved to a national repository of information on victims, permitting automated access by federal, provincial, voluntary, and community groups and interested persons; development of a Canadian declaration on victims for presentation at the 7th U.N. Congress on Prevention of Crime and Treatment of Offenders leading to a resolution sponsored by Canada, Australia and France which was unanimously accepted by the participants at the Congress; and evaluation of the Victims program.

Services to Native People: The Secretariat has implemented a broad program of policy development, research, evaluation and program development, featuring: the establishment of a federal Inter-Ministerial Committee on Aboriginal Justice Research; participation of Ministry officials on Inter-Ministerial Committees which are relevant to Aboriginal justice concerns; support for the development of Aboriginal networks relating to criminal/juvenile justice issues; consultations with provincial and territorial governments on jurisdictions, mandates and responsibilities for Aboriginal initiatives; mechanisms for information exchange; participation in special pilot projects (e.g., Assessment of the Native Justice Development Worker Program); dissemination of information on Native issues through documents such as: A Manual for Community Based Crime Prevention Programs in Native Communities and An Inventory of Native Criminal Justice Research and Programs. A major review of Native Criminal Justice was carried out in concert with the Department of Justice, the Department of Indian and Northern Affairs, the Government of Saskatchewan and the Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Seventh U.N. Congress: The Ministry of the Solicitor General played the lead role in preparing for and participating in the 7th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which took place in Milan, Italy, from August 26 to September 6, 1985. The Canadian delegation was headed by the Solicitor General and included representatives from all provincial and territorial governments, the three federal political parties, the non-governmental sector, as well as senior officials from the Ministry of the Solicitor General, the Department of Justice and the Secretary of State for External Affairs.

The Canadian Delegation played an active role in the deliberations of the Congress and was instrumental in securing the adoption by consensus of resolutions dealing with crime prevention, victims, illicit drug trafficking, juvenile justice, terrorism, domestic violence, fair treatment of female offenders and independence of the judiciary. A report has been prepared, summarizing Canadian preparations for and participation in the Congress, as well as the resolutions on the various issues dealt with on the 7th U.N. Congress agenda.

Women In Conflict With The Law: Fiscal year 1985-86 is a year of full project implementation for this initiative. In accordance with the principles and priorities established for the initiative, this work is designed to develop community-based projects for women who are, or may be, in conflict with the law; community-based services for Native women; and to provide assistance to Native women's groups to undertake community development work in the criminal justice field. Efforts will also focus on the development of programs and services in isolated areas, or where they do not now exist, the extension of the range of existing community -based services and programs, and the utilization of existing networks and expertise on women in conflict with the law. Activities are designed so as to include and encourage voluntary and self-help components in service and program delivery; provide opportunities for skill development and training in community groups; and monitor and evaluate programs funded by the Ministry.

In late 1985-86 and in 1986-87, the Secretariat will consolidate the results of the three-year initiative leading to recommendations for long term policy and program development for Women in Conflict with the Law.

Correctional Management: The Ministry is responsible for policy advice to the Minister in the area of corrections, which forms part of his legal mandate. In this regard, and because of the multi-agency and inter-governmental dimensions of corrections issues, a broad range of

operational and strategic policies and issues are under active review and investigation. The urgency of responding to the rapid growth in penitentiary populations is one such issue. The need to develop a range of effective release mechanisms consistent with correctional goals is another. The emergence of concern for prison violence and the capacity of the system to manage difficult situations remains an issue.

Conditional Release and Mandatory Supervision: The follow-up to the Solicitor General's Study of Conditional Release and Mandatory Supervision continued. Of particular interest was the introduction, in June 1985, of a bill (C-67) to facilitate the early consideration of non-violent offenders for release, and to authorize the detention until warrant expiry of federal offenders considered to present a likelihood of violence during what would normally be a period of mandatory supervision in the community. Bill C-67 would also limit to one the number of releases under mandatory supervision of those offenders who are, following revocation, considered to present a threat of violence.

Bill C-68 was also introduced in June 1985, and is designed to correct certain long-standing anomalies in existing correctional legislation respecting release and other matters.

Dangerous Offenders: The second report of the Dangerous Offenders Consultation Committee was submitted to the Solicitor General in 1985-86. This committee was created to advise the Minister on the effective management of violent inmates and on the use of Special Handling Units and it is composed of persons from within and outside the Ministry. The recommendations contained in the DOCC's second report were reviewed by the Ministry during 1985-86, and an implementation plan developed in coordination with CSC and those private sector individuals who served on the DOCC.

Long-Term Imprisonment: Growing numbers of convicted offenders serving lengthy terms in penitentiary continues to be a major concern. During 1985-86, the Ministry's Long-Term Imprisonment Committee released a public report on the problem. Two research projects, on security incidents involving long-termers and coping strategies among longtermers, contined during 1985-86, and a third was begun, on the offences and criminal histories of first and second-degree murderers currently incarcerated.

Federal Resources Employed in National Policing: A preliminary study of the feasibility of developing an automated data base of the essential criminal statutory, financial and operational information pertinent to all policing jurisdictions has been completed. The purpose of this project is to establish a system of identifying resources employed in national policing so that informed assessments can be made on contract policing.

Security Screening and Classification: A comprehensive proposal concerning security screening and classification has been considered by the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence and is now before Cabinet.

Commercial Crime: The Secretariat has carried out a preliminary assessment of policy-related initiatives to respond to ever increasing sophistication of crime and its national and international dimensions, caused by technological advances in telecommunications, increased use of offshore banking, and the further development of national and international markets for contraband, particularly illicit drugs. Of particular significance in this connection is the development of administrative and legislative measures providing for the seizure and forfeiture of the proceeds of crime, thereby taking the profits out of drug and drug related offences.

National Initiatives on Drug Trafficking and Drug Abuse: The Secretariat has worked with officials of the RCMP, the Department of Justice and the Department of National Health and Welfare to develop mechanisms to improve federal and international efforts to combat drug trafficking. An interdepartmental committee has met with the aim of developing other initiatives to enhance coordination among the federal departments in both law enforcement and drug abuse prevention programs. Also, Secretariat officials have participated in expert group meetings on Economic Summit countries to discuss drug strategy and to develop a policy framework for measures to be addressed by Summit Foreign Ministers at a September 1985 meeting in New York. Concurrently, Secretariat officials have coordinated the development of measures to be included in a proposed new United Nations Convention on Illicit Drug Trafficking.

Counter-Terrorism: The Secretariat has cordinated the development and maintenance of interdepartmental counter-terrorism program measures which includes the preparation of various reports on counter-terrorism arrangements. Additionally, the Secretariat is engaged in further developing, maintaining, and administering the Ministry lead role in planning for internal security or civil emergency situations, and participating in contingency planning exercises.

Telewarrants: Bill C-18, which received third reading in June 1985, provides for the abolition of writs of assistance and the creation of a telewarrant procedure. Guidelines were developed federally and within the provinces for the implementation of the telewarrant system.

Amendments to the RCMP Act: Amendments to the RCMP Act were introduced in Parliament on June 27 as Bill C-65.

International Youth Year 1985-86: In support of federal participation in Internation Youth Year, the Secretariat established a Criminal Justice Research Internship Program which provided 11 young people with an opportunity to work within the Ministry R&D organization to gain work related experience in their chosen careers; to gain experience to assist them in the transition from an educational milieu to a work milieu and to participate positively in the criminal justice system.

4. Program Effectiveness

Evaluation assessments of the Victims and Crime Prevention initiatives were completed, reviewed and evaluation plans approved by the Deputy Solicitor General and senior management in 1984-85. Evaluation studies for both initiatives were then conducted and have been reviewed and approved in 1985-86.

A framework study of the Young Offenders initiative is expected to commence in fiscal 86-87. As noted at page 21, other studies will evaluate the effectiveness and impact of the Young Offenders Act and the most significant developmental and implementation projects carried out in connection with its implementation.

In addition to these program and policy level evaluations, experimental and demonstration projects funded by he Secretariat are also routinely evaluated.

5. Performance Information/Resource Justification

When transfer payments are excluded, the Ministry Secretariat operates within the constraints of a relatively small resources base, which allows it to address its most basic ongoing functions of providing policy advice and the research, statistical and experimental programs which support the policy function, and to deal, on a preliminary basis, with major policy initiatives as they arise. When Cabinet directs the Secretariat to undertake programs of major and sustained activity related to particular initiatives, such as Victims or Crime Prevention, the Secretariat's resource base is adjusted on a temporary or long-term basis to reflect the resource demands of such priority initiatives. In some instances, most notably in relation to the implementation and ongoing administration of federal responsibilities related to the Young Offenders Act, resources originally assigned for a limited period of developmental activity became part of the Secretariat's ongoing program base (the "A" base).

A very significant proportion of Secretariat dollars in the form of transfer payments are used in the administration of federal responsibilities related to the Young Offenders Act, particulary its cost-sharing arrangements. In addition to its responsibilities for administering the Act, the Secretariat undertakes a variety of policy, program and research activities related to it, (see pages 21 and 27).

In addition to the transfer payments expended in support of Young Offenders program activities, operating resources are also utilized for a limited number of other ongoing, "program" types of activities. These include the Offices of the Inspector General, C.S.I.S. and the Correctional Investigator; and support to national voluntary organizations and to the development of criminal justice manpower resources.

Resources used in support of activities related to both established programs and to policy initiatives are depicted, for the period 1984 through 1987, in Figure 4. Where initiatives/objectives/activities consume only minor quantities of person-years, these have been included in more generic items, such as "Corrections" or "Other Criminal Justice Issues".

Reductions are projected in the Victims of Crime and Crime Prevention initiatives, as additional resources provided in support of those initiatives terminate at the end of the current fiscal year. For example, a total of nine person-years and $1,114,000 in operating dollars for Victims alone terminate at that time. The decrease in Other Criminal Justice Issues is due to the completion of the 7th UN Congress.

The increase in the non-salary dollar projection for Young Offenders reflects the expectation that agreements will become operative with the remaining provinces in 1986-87. Increases in expenditures are also projected in support of Women in Conflict with the Law, Natives, Criminal Law Review, and Corrections.

Figure 4: Details of Expenditures by Operational Objective

Operational Objective	Planned 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85 (1
	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Person/ Years	Non-Salary Dollars ($000)	Non-Salary Dollars ($000)
Executive (2)	14	-	14.5	-	-
Young Offenders	43	163,564.0	40.0	98,983.4	14,148.0
Correctional Investigator	10	64.0	9.0	64.0	64.2
Inspector General, C.S.I.S.	12	125.0	6.0	125.0	408.2
Volunteers and Voluntary Organizations	2	2,650.0	2.0	2,576.0	2,281.0
Victims of Crime	6	450.0	15.0	1,467.0	1,413.8
Crime Prevention	8	450.0	11.0	1,303.0	1,103.4
Natives	6	650.0	7.0	435.0	186.0
Other Criminal Justice Issues	5	170.0	9.0	887.6	400.7
Women in Conflict with the Law	5	850.0	4.0	405.0	40.8
Policing & Law Enforcement	23	500.0	22.25	458.00	153.8
Criminal Law Review	10	117.0	10.0	78.5	113.5
Gun Control	2	182.0	4.0	180.0	49.6
Corrections	16	1,372.0	13.0	462.2	382.9
National Security	18	106.0	18.0	86.8	15.3
Development of Canadian Criminal Justice Manpower	3	650.0	15.9	542.4	1,051.8
Professional Services	26	900.0	26.0	947.6	1,827.3
Administration & Support	94	2,073.0	96.0	3,050.5	3,455.7

Notes: (1) Person/year by operational objective data not available for fiscal 84-85.

(2) Non-salary dollars required to support "Executive" are spread across all operational objectives.

B. Office of the Correctional Investigator

The Office of the Correctional Investigator was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The Correctional Investigator's mandate, as established in 1977 by an Order in Council, is "to investigate, on his own initiative, on request from the Solicitor General of Canada, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act, and report upon problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada". The Investigator is, therefore, an ombudsman for incarcerated persons.

The Correctional Investigator's staff is comprised of 10 person-years and is requesting $539,000 in the 1986-87 Estimates. The staff handles several hundred complaints per year, conducts as many interviews, and visits all penal institutions regularly. By liaising with the Commissioner of Corrections and other related agencies the Correctional Investigator endeavours to resolve complaints by administrative action. The major types of complaints investigated relate to inmate transfers, medical problems, inmate property claims, and discipline.

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Secretariat expenditures by object are presented in Figure 5.

Figure 5: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	**12,701**	12,181	10,857
Other Personnel	**1,795**	2,723	2,318
	14,496	14,904	13,175
Goods and services			
Transportation and communications	**1,753**	1,953	1,681
Information	**600**	700	575
Professional and special services	**5,225**	5,825	5,009
Rentals	**374**	424	359
Purchased repair and upkeep	**181**	231	174
Utilities, materials and supplies	**959**	1,159	919
All other expenditures	-	-	2
	9,092	10,292	8,719
Total operating	**23,588**	25,196	21,894
Capital	**96**	390	1,055
Grants and contributions	**165,685**	101,370	17,322
Total expenditures	**189,369**	126,956	40,271

2. Personnel Expenditures

Figure 6: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management Category	32	31	26	50,350-96,300	67,980
Scientific and Professional	33	32	39	13,609-91,740	50,525
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	36	43	42	13,912-57,987	39,371
Financial Administration	10	8	8	13,853-57,980	40,308
Information Services	6	6	6	13,579-57,980	43,977
Organization and Methods	2	4	4	13,926-57,980	46,055
Personnel Administration	9	9	9	13,330-59,510	38,192
Welfare Program	22	23	23	14,860-57,980	43,288
Program Administration	41	44	47	13,912-57,987	43,458
Computer System Administration	3	2	-	19,423-63,583	44,293
Technical	7	8	6	10,719-63,173	33,611
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	40	43	39	12,932-31,743	21,861
Secretariat, Stenographic and Typing	52	52	50	12,636-31,946	24,191
Office Equipment	-	7	8		
Operational	-	-	1		
Other	10	7	7		

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 7: Details of Grants and Contributions ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**50,000**	50,000	50,000
Canadian Association for the Prevention of Crime	**125,000**	125,000	125,000
John Howard Society	**50,000**	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	**1,755,000**	1,857,000	1,643,000
Grants to the provinces and territories for implementation of the Young Offenders' Act	-	12,500,000	12,500,000
	1,980,000	14,582,000	14,368,000
Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**2,205,525**	2,451,000	1,896,000
New Employment Expansion and Development Program (NEED)	-	-	324,000
Core Funding - National Voluntary Organizations	**288,475**	230,000	111,000
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems relative to the implementation of the Young Offenders' Act	**3,165,000**	4,107,000	623,000
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements approved by the Governor in Council for the cost-sharing of Juvenile Justice Services under the Young Offenders' Act	**158,046,000**	80,000,000	-
Total Contributions	**163,705,000**	86,788,000	2,954,000
Total Grants and Contributions	**165,685,000**	101,370,00	17,322,000

B. Cost Analysis

Net Program Cost: The Secretariat's 1986-87 Estimates include only authorities to be voted and statutory authorities. Other items must be considered when describing the Secretariat on a full cost basis. To be taken into consideration are services provided without charge by other departments such as accommodation charges for Public Works and services provided by Supply and Services, Treasury Board and the Department of Labour.

Figure 8: Net Cost of Program for the Year 1986-87 ($000)

	1986-87 Main Estimates	Add Other Costs	Total Net Cost	Total 1985-86
Solicitor General Program	189,369	2,907	**192,276**	129,755

Components of other costs:	($000)
• Services provided by Public Works Canada	2,579
• Services provided by Treasury Board	266
• Other	62

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-43
ISBN 0-660-53199-2

au Canada: $6.00
à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du volume II des Comptes publics 6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 7
   2. État financier récapitulatif 8

B. Rendement récent
   1. Points saillants 10
   2. Rétrospective du rendement financier 13

C. Données de base
   1. Introduction 14
   2. Mandat légal 14
   3. Objectif du Programme 15
   4. Description du Programme 15
   5. Plan d'exécution du Programme 16

D. Perspective de planification
   1. Contexte 20
   2. Nouvelles initiatives 22
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 23
   4. Efficacité du Programme 29
   5. Données sur le rendement et justification des ressources 30

E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel 33

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 34
   2. Dépenses en personnel 35
   3. Paiements de transfert 36

B. Analyse des coûts 38

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser 187,556,500 $ à l'appui du Programme d'administration du Solliciteur général pour 1986-1987. Les autres dépenses, évaluées à 39,530 $ pour le traitement et l'allocation pour automobile du Solliciteur général et à 1,772,878 $ pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Solliciteur général		
1	Dépenses de fonctionnement	**21,871**	21,801
5	Subventions et contributions	**165,685**	163,911
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	**40**	42
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**1,773**	1,803
	Total du Ministère	**189,369**	187,557

Crédits - Libellé et dépenses prévues

Numéros des crédits	Ministères et organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Solliciteur général	
	Ministère	
1	Solliciteur général - Dépenses de fonctionnement	**21,871,500**
5	Solliciteur général - Subventions inscrites au Budget et contributions	**165,685,000**

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budget principal - 1986-87					Budget principal 1985-1986
		Budgétaire			Total	
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Administration centrale	303	23,588	96	165,685	**189,369**	187,557
	303	23,588	96	165,685	**189,369**	187,557
Années-personnes autorisées en 1985-86	319					

Extraits du Volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Budgétaire	$	$	$
Crédit 1 - Administration - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions	18,995,000	115,728,322	**38,792,914**
Statutaire - Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile	40,500	41,683	**41,683**
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,246,500	1,436,500	**1,436,500**
Total du Programme	20,282,000	117,206,505	**40,271,097**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

Le Secrétariat du Solliciteur général s'est fixé les grands objectifs suivants pour 1986-1987:

- administrer les ententes de financement fédérales-provinciales conclues en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, afin de continuer à appuyer la mise en application de la Loi et de poursuivre l'examen de ses répercussions (voir pages 23 et 32);

- poursuivre les activités de recherche, de développement et de diffusion de renseignements, afin d'encourager les activités de prévention du crime dans la collectivité (voir pages 24 et 32);

- poursuivre les activités de recherche, de développement et de diffusion de renseignements, afin d'appuyer l'amélioration des services d'aide aux victimes d'actes criminels (voir pages 25 et 32);

- contribuer à l'amélioration des politiques, des programmes et des services établis à l'intention des femmes ayant des démêlés avec la justice (voir pages 26 et 32);

- poursuivre l'amélioration des programmes et des services de justice pénale établis à l'intention des autochtones (voir pages 25 et 32);

- poursuivre la révision et le perfectionnement du droit correctionnel (voir pages 24 et 32);

- élaborer une politique cadre sur les actions à court terme afin de faire face à l'augmentation de la population carcérale et, à cette fin, établir d'autres modes de gestion des peines des infracteurs condamnés, éviter d'accroître le fardeau public que représente la construction de cellules supplémentaires et mettre en oeuvre des politiques à long et à moyen terme pour contrôler la taille des pénitenciers, le tout de façon rentable (voir pages 27 et 32);

- élaborer des politiques et des programmes qui asssurent une plus grande protection procédurale des infracteurs, en particulier dans le cas du bureau de l'Enquêteur correctionnel (voir pages 27 et 32);

- élaborer des politiques concernant le programme de sécurité nationale, en particulier la lutte contre le terrorisme (voir pages 29 et 32);

- promouvoir les activités d'ordre législatif et d'application de la loi, afin de supprimer plus efficacement les gains résultant d'activités criminelles, en particulier du trafic de la drogue (voir pages 28 et 32);

- poursuivre les activités de recherche et d'élaboration des politiques, afin d'aider à rendre plus efficace l'application des lois et d'améliorer la productivité de la police (voir pages 28 et 32).

2. Etat financier récapitulatif

Tableau 1: Besoins financiers pour 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Différence
Secrétariat du Solliciteur général	189,369	126,956	62,413
Années-personnes autorisées	303	333	(30)

Les principaux éléments de coût sont donnés en détail au tableau 4 (voir page 32).

Le tableau 1 indique une augmentation de 62 413 000 $ entre les prévisions de 1985-1986 et le Budget principal de 1986-1987. Cette augmentation n'est cependant que de 1 812 000 $, soit inférieure à 1 %, par rapport au Budget principal de 1985-1986, qui est de 187 557 000 $. Les différences entre les prévisions et le Budget principal de 1985-1986 et entre les prévisions de 1985-1986 et le Budget principal de 1986-1987 s'expliquent comme suit:

Explication des prévisions de 1985-1986: Les prévisions de 1985-1986 (fondées sur les renseignements à la disposition de la direction au 31 octobre 1985) sont de 60 601 000 $ inférieures au Budget principal de 1985-1986, surtout à cause des retards dans la mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts conclues en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Explication du changement: L'augmentation nette entre les prévisions de 1985-1986 et le Budget principal de 1986-1987 est surtout due au fait que l'on prévoit que, en 1986-1987, des ententes de partage des coûts entreront en vigueur dans les provinces restantes, ce qui, dans certains cas, entraînera le versement de paiements rétroactifs pour 1984-1985 et 1985-1986.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les réalisations majeures suivantes ont marqué 1985-1986:

- des ententes de partage des coûts et des programmes de soutien à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants ont été élaborés et sont maintenant complètement opérationnels dans les provinces qui les ont appliquées pendant cette période (voir pages 23 et 32);

- les programmes de mise en liberté anticipée, notamment la libération sous surveillance obligatoire et diverses questions techniques concernant le secteur correctionnel, ont fait l'objet de propositions, et des textes de loi ont été présentés au Parlement (voir pages 27 et 32);

- le Ministère du Solliciteur général a joué un rôle prépondérant au 7e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (voir pages 26 et 32);

- des progrès considérables ont été faits concernant l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) (voir pages 23 et 32);

- les activités de recherche, de développement, de diffusion de renseignements et d'élaboration de politiques qui portent sur les victimes d'actes criminels se sont poursuivies, et les résultats ont été fusionnés (voir pages 25 et 32);

- les travaux sur la prévention du crime se sont poursuivis, les résultats ont été fusionnés et la Semaine nationale de la prévention du crime, ainsi que le programme des Prix du Solliciteur général. ont été améliorés (voir pages 24 et 32);

- des activités en matière de politique, de recherche et de développement concernant les autochtones ont été entreprises (voir pages 25 et 32);

- des activités en matière de politique, de recherche et de développement concernant les femmes qui ont des démêlés avec la justice ont été entreprises (voir pages 26 et 32);

- un programme de stages de recherche en matière de justice pénale a été mis sur pied dans le cadre de la participation du gouvernement fédéral à l'Année internationale de la jeunesse (voir pages 29 et 32);

- un examen complet des dispositions en matière de lutte contre le terrorisme a été entrepris (voir pages 29 et 32);

- l'étude de l'application des lois fédérales a pris fin (voir pages 24 et 32).

- des modifications importantes à la Loi sur la GRC ont été présentées à la Chambre des communes (voir pages 29 et 32);

- le programme des attestations de compétence des inspecteurs d'empreintes digitales et le programme à l'intention des agents désignés ont fait l'objet d'examens, en vertu du Code criminel.

Les réalisations suivantes ont marqué le programme en 1984-1985:

- La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité SCRS) a été adoptée en juin 1984. Le Secrétariat collabore à l'application de ces dispositions législatives (voir pages 23 et 32).

- La Loi sur les jeunes contrevenants a été proclamée le 2 avril 1984. Des ententes de principe ont été conclues, précisant les modalités des contributions fédérales aux services de justice à l'intention des jeunes offerts par les provinces. Des programmes d'aide à l'application ont été mis sur pied, afin de faciliter tant la transition entre la Loi sur les jeunes délinquants et la nouvelle loi que l'évaluation ultérieure des effets de cette dernière (voir pages 23 et 32).

- Le Ministère a continué de fournir un soutien technique et financier aux provinces et aux groupes locaux, afin d'encourager la mise sur pied de services modèles d'aide aux victimes. Une réunion des Nations Unies sur les victimes a été organisée dans le cadre des préparatifs du 7^{e} Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, et un plan d'action d'une durée de deux ans a été mis sur pied pour améliorer les programmes d'aide et de formation offerts aux victimes, sensibiliser davantage le public à la question des victimes et mener à l'élaboration d'une politique fédérale globale à l'égard des victimes (voir pages 25 et 32).

- Des dispositions législatives modifiant le texte de loi régissant la libération sous surveillance obligatoire ont été présentées, mais sont restées en plan au Feuilleton (voir pages 27 et 32).

- Le Ministère a élaboré un plan d'action visant à améliorer les services de justice pénale offerts aux autochtones et en a entrepris la mise en oeuvre. Ce plan porte sur un certain nombre de projets de recherche et de développement, sur la communication de renseignements de recherche et d'autres renseignements traitant de questions connexes et sur l'expansion des services du Centre de consultation, afin de mettre davantage l'accent sur les autochtones et leurs communautés (voir pages 25 et 32).

- Le Ministère a continué d'appuyer les projets de recherche et de développement visant à déterminer et à appliquer des stratégies efficaces de prévention du crime, à encourager les politiques et les programmes de prévention du crime coordonnés à l'échelle nationale et à augmenter la participation du public à de tels programmes. La Semaine nationale de la prévention du crime et les Prix du Solliciteur général pour la prévention du crime ont été inaugurés. En plus de distribuer près de 90 000 publications de toutes sortes à l'appui de la Semaine, le Ministère a encouragé un certain nombre d'activités communautaires liées à la prévention du crime (voir pages 24 et 32).

- Toutes les dispositions du Ministère concernant le financement de base de soutien des organismes de bénévolat ont été fusionnées en un seul programme, qui sera géré par le Secrétariat. ce qui permettra d'élaborer une politique ministérielle globale à l'appui des organismes de bénévolat oeuvrant au sein du système de justice pénale (voir page 32).

- Les ententes avec les provinces concernant les arrangements financiers fédéraux-provinciaux relatifs au programme de contrôle des armes à feu ont été reconduits pour une période de deux ans (jusqu'au 31 mars 1986) (voir page 32).

2. Rétrospective du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-85		
	Réel	Budget principal	Différence
Secrétariat du Solliciteur général	40,271	20,282	19,989

Les modifications sont surtout dues aux ressources additionnelles approuvées par l'entremise du Budget des dépenses supplémentaire aux chapitres suivants:

(en milliers de $)

- fonctionnement du Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité (GTRS) en attendant la promulgation de la Loi sur le SCRS 690
- mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants 14,108*
- subventions aux organismes autorisés d'assistance postpénale 1,027
- Programme d'emploi d'été pour étudiants et Programme d'emploi des jeunes 176
- Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) 324
- Victimes d'actes criminels 1,420
- Prévention du crime 670
- Femmes ayant des démêlés avec la justice 309
- Bureau régional - autochtones 500
- Inspecteur général - SCRS 215
- Révision du code criminel 450
- Programme de planification d'urgence 100

* Le total des crédits pour le programme en 1984-1985 étaient de 115 728 332 $. La différence entre la somme affectée et la somme réellement dépensée est due aux retards apportés à la mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts conclues en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

C. Données de base

1. Introduction

Le Secrétariat fait non seulement partie intégrante du ministère du Solliciteur général, mais il s'insère dans le cadre plus vaste du système de justice pénale et du système de sécurité nationale.

Les quatre organismes qui, avec le Secrétariat, forment le Ministère sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service canadien du renseignement de sécurité. Bien que les organismes fassent rapport indépendamment au Solliciteur général, le Secrétariat remplit des fonctions qui s'y rattachent, comme le montre la description du Programme donnée ci-dessous.

Les autres composantes du système de justice pénale sont la magistrature et les tribunaux, les autres services de police et les autres organismes d'application de la loi, les autres services correctionnels et le secteur privé. La division des responsabilités en matière d'"administration de la justice" est complexe et parfois mal définie, et elle fait intervenir d'autres ministères et organismes fédéraux, notamment le ministère de la Justice, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

Bien que, du point de vue administatif, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel fasse partie du Programme du Secrétariat, l'Enquêteur correctionnel est, sur le plan fonctionnel, responsable directement devant le Ministre. Ce bureau est donc décrit séparément à la page 33 du présent document.

2. Mandat

Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur (telle que modifiée en 1984 par un article de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité) qui confère au Solliciteur général la compétence à l'égard de toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada. Sa sphère de compétence s'étend:

- aux maisons de correction, aux prisons et aux pénitenciers;
- aux libérations conditionnelles et aux remises de peine;
- à la Gendarmerie royale du Canada;
- au Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Solliciteur général est chargé de l'administration de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les pénitenciers, de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, de la Loi sur les prisons et les maisons de correction, de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, de la Loi sur les jeunes contrevenants, de la Loi sur le casier judiciaire, et de la Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur l'immigration, pour n'en nommer que quelques-unes, dont l'application relève sinon d'autres ministères. Enfin, les organismes du Ministère, notamment la GRC, veillent à l'application de toutes les lois fédérales lorsque cette application n'est pas attribuée de façon précise à un autre ministère ou organisme.

3. Objectif du Programme

L'objectif du ministère du Solliciteur général est "d'assurer l'orientation générale de tous les programmes du Ministère", et de fournir conseils et appui au Ministre dans l'exercice de ses attributions légales.

4. Description du Programme

Dans l'exercice de son rôle, le Secrétariat mène à bien toute une gamme d'activités liées au système canadien de justice pénale ainsi qu'au programme de sécurité nationale du gouvernement fédéral. Il s'agit, en résumé, des activités suivantes:

- instaurer et mettre au point la politique du Gouvernement et du Ministère dans les secteurs fonctionnels de l'application de la loi et des services correctionnels, ainsi que dans les domaines généraux de la justice pénale, de la justice applicable aux jeunes et de la sécurité nationale;

- analyser les initiatives en matière de politique, les politiques opérationnelles et les présentations faites à ce sujet par les organismes du Ministère, et fournir au Ministre des conseils pertinents;

- entreprendre l'élaboration des politiques avec les organismes du Ministère, les organismes centraux fédéraux, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé;

- améliorer les politiques et les programmes du système de justice pénale et du système de justice applicable aux jeunes grâce à la recherche, à l'exécution de programmes expérimentaux et de projets témoins et à la diffusion de renseignements;

- remplir la responsabilité directe confiée au Solliciteur général de diriger le programme de sécurité nationale;

- coordonner le programme de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral et gérer les responsabilités du Ministère en matière de planification de mesures d'urgence;

- aider le Ministère dans l'exercice de ses responsabilités légales en matière de sécurité nationale;

- gérer les responsabilités légales du Solliciteur général en ce qui a trait au programme fédéral de contrôle des armes à feu;

- contrôler les dispositions régissant la sécurité matérielle et administrative du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité;

- administrer les ententes financières fédérales-provinciales concernant la Loi sur les jeunes contrevenants et gérer les responsabilités légales du Solliciteur général en vertu de cette Loi.

5. Plan d'exécution du Programme

Le Secrétariat, à l'exception des bureaux des six conseillers régionaux et de leur personnel, est situé à Ottawa. Il comprend quatre directions principales, chacune relevant directement du Sous-solliciteur général.

La Direction de la police et de la sécurité conçoit, élabore et administre les politiques, les directives opérationnelles et les systèmes de gestion au nom du Solliciteur général et fournit à celui-ci des conseils relativement aux politiques et aux opérations en matière de sécurité nationale, aux activités des programmes opérationnels de la GRC et du SCRS, à l'application des lois aux niveaux fédéral et national et au programme de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de ces responsabilités, la Direction doit s'assurer que les mécanismes liés à l'obligation de rendre compte sont en place afin que le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général puissent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités légales.

La Direction des politiques fournit des conseils relativement aux politiques concernant les jeunes contrevenants, les services correctionnels, les armes à feu et d'autres questions relatives à la justice pénale qui relèvent de plusieurs sphères de compétence et touchent plusieurs éléments fonctionnels du système de justice pénale, et elle élabore des politiques dans tous ces domaines. En outre, les conseils en matière de politiques correctionnelles sont également liés au travail du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. La section des politiques sur les jeunes contrevenants est responsable de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et doit assurer un soutien permanent de toutes les responsabilités confiées au Ministre en vertu de la Loi.

La Direction des programmes est le service du Ministère qui s'occupe des recherches et du développement. Son principal objectif est de produire et de fournir des renseignements et des conseils éclairés afin d'améliorer la prise de décisions relatives aux dispositions législatives, aux politiques, aux programmes et aux opérations en matière de justice pénale. Les principaux clients de la Direction des programmes sont le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général, ce dernier étant le conseiller principal du Ministre en matière de politiques. Toutefois, les connaissances de la Direction des programmes et les renseignements qu'elle produit sont également utiles aux autres directions du Secrétariat, aux organismes du Ministère, aux ministères provinciaux, au secteur du bénévolat et au grand public.

Le mandat de recherche et de développement de la Direction comporte deux fonctions très intimement liées:

- l'acquisition de connaissances, fondée sur la recherche, les statistiques, les programmes expérimentaux et la communication de renseignements provenant de ces fonctions;

- la prestation de compétences et de services techniques tels que les communications et les relations avec les médias, le traitement électronique des données et les campagnes importantes de participation du public comme la Semaine de la prévention du crime.

La Direction de l'administration est responsable de la rédaction, de l'application et de l'administration générale des politiques, des programmes, des systèmes, des procédures et des services relatifs au personnel, aux finances et à l'administration visant à aider le Secrétariat du Ministère à atteindre ses objectifs organisationnels. La Direction se compose de trois divisions responsables, respectivement, des finances, des ressources humaines et de l'administration.

Outre les quatre directions principales, deux bureaux plus petits assurent des services au Secrétariat:

Les Systèmes intégrés, qui sont responsables de la planification générale et des systèmes de gestion, des systèmes d'information de gestion et des systèmes d'évaluation, y compris la vérification, l'évaluation des programmes et diverses formes de contrôle de gestion; et

Les Services juridiques, auxquels sont affectés des avocats du ministère de la Justice qui font fonction de conseillers juridiques auprès du Sous-solliciteur général et, par l'entremise de celui-ci, auprès du Solliciteur général. Les Services juridiques fournissent en outre des conseils juridiques à toutes les directions du Secrétariat et s'occupent, selon le besoin, de questions de droit liées à l'élaboration de programmes et de politiques au sein du Secrétariat.

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoyait un poste d'inspecteur général. Ce dernier, qui est nommé par le gouverneur en conseil et relève du Sous-solliciteur général, assume les fonctions suivantes:

- surveiller le respect par le Service de ses politiques opérationnelles;
- examiner les activités opérationnelles du Service;
- présenter au Solliciteur général un certificat annuel des opérations du Service; et
- procéder à des examens des activités du Service selon les instructions reçues.

Tableau 3: Organisation et distribution des ressources en 1986-1987 (en milliers de dollars)

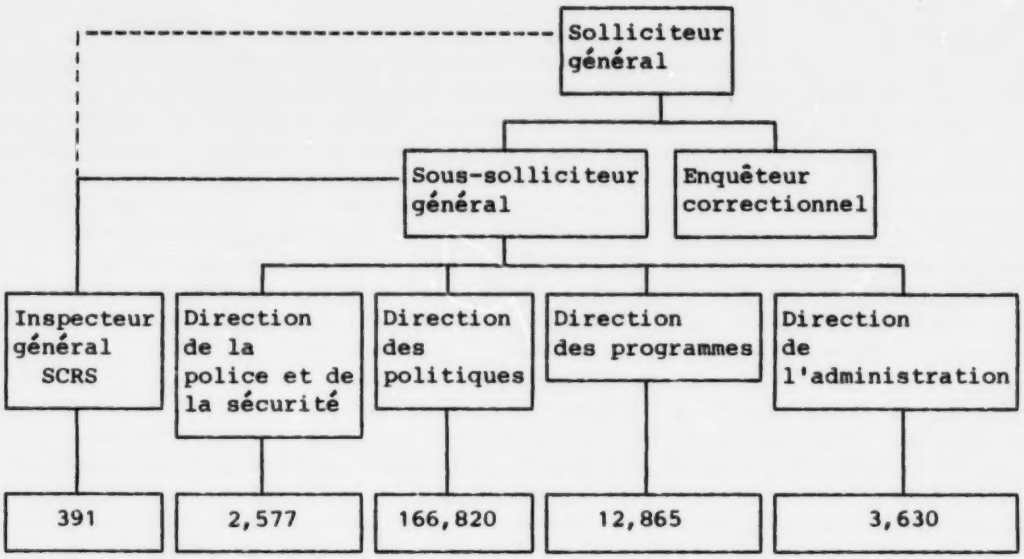

Nota: Des 166,820,000 $ attribués à la Direction des politiques, 161,211,000 $ sont des contributions à la mise en oeuvre et à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les 3,086,000 $ qui restent sont répartis entre les cabinets du Solliciteur général et du sous-solliciteur général, les divisions des Systèmes intégrés et des Services juridiques, ainsi que le bureau de l'Enquêteur correctionnel. Cette répartition pourra être modifiée à la suite de restructurations et de changements internes apportés au programme.

D. Perspective de la planification

1. Contexte

L'évolution et l'incidence du crime et de la criminalité en général ainsi que la croissance rapide de la population carcérale au cours des dernières années, continuent de présenter des défis importants à tous les éléments du système canadien de justice pénale. Étant donné le besoin de restrictions financières et la nécessité de prendre les mesures voulues en ce qui concerne à la fois des types de crimes de plus en plus sophistiqués et les besoins des victimes, il y a lieu de rentabiliser davantage les programmes de tous les éléments du secteur de la justice pénale et de veiller à ce qu'ils répondent au besoin urgent de nouvelles méthodes plus efficaces pour traiter les problèmes dans le domaine de la justice pénale. En ce qui a trait à la sécurité nationale, le terrorisme international représente une menace croissante, problème dont doit s'occuper le nouveau Service canadien du renseignement de sécurité. Bien qu'elles soient extrêmement nombreuses et variées, les plus importantes tendances dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité nationale sont expliquées ci-dessous.

Évolution de la criminalité au Canada: Le taux de criminalité continue d'augmenter, mais à un rythme moins élevé, peut-être, du moins en partie, en raison de la part proportionnelle de plus en plus petite dans la pyramide des âges, du secteur de la population canadienne enclin au crime (soit le groupe d'âge de 16 à 24 ans). Les crimes liés aux ordinateurs ou autres crimes "de bureau" augmentent, et les profits énormes tirés de la criminalité érigée en entreprise, menée à grande échelle au Canada, sont maintenant si importants que le gouvernement doit envisager l'adoption de mesures législatives et la mise sur pied d'initiatives policières afin de lutter contre ce problème grave. Ces profits proviennent en grande partie du trafic de la drogue, bien que l'on note une diminution de la fréquence des crimes signalés relatifs à la drogue. Cependant, cette tendance à la baisse des infractions liées à la drogue ne témoigne peut-être que d'une réorientation des priorités des services de police, qui se préoccupent moins des drogues "douces" et concentrent plutôt leurs efforts sur les drogues "dures" et la criminalité érigée en entreprise liée à la drogue et menée à grande échelle. Par contre, les infractions liées aux biens continuent à augmenter.

Augmentation de la population carcérale: Bien que la relation causale entre les facteurs économiques et le crime ne soit pas établie avec certitude, il demeure que l'on a davantage recours à l'incarcération en période de difficultés économiques. Les augmentations récentes de la population carcérale, et plus particulièrement de la population carcérale sous responsabilité fédérale, présentent des problèmes importants en ce qui a trait à la gestion des établissements correctionnels. Au cours des prochaines années, le système de justice

pénale devra faire face à des coûts d'incarcération qui montent en flèche, tout en tenant compte des pressions de plus en plus fortes qui favorisent l'imposition de peines d'incarcération aux délinquants violents.

La justice pénale appliquée aux autochtones: Les récentes modifications constitutionnelles relatives aux autochtones et les rencontres ultérieures entre les représentants des associations autochtones nationales et les premiers ministres ont donné, ces dernières années, une haute priorité aux questions autochtones. L'an dernier, le Ministère a participé à divers examens fédéraux des politiques et programmes de la justice applicable aux autochtones et, plus particulièrement, à l'examen du projet de loi C-52 sur l'autonomie gouvernementale des Indiens, à l'examen des "services autochtones" effectué par le BRFP et à l'étude mixte Canada/Saskatchewan/Federation of Saskatchewan Indian Nations sur "certains aspects du système de justice", ainsi qu'à l'examen des programmes indiens et autochtones effectué par le groupe de travail Neilsen.

Évolution de l'attitude du public à l'égard du crime et du châtiment: L'attitude du public à l'égard du crime et du châtiment s'est précisée, en grande partie à la suite de meurtres de policiers. L'attitude du public semble être fonction de la gravité perçue de l'infraction commise. Dans le cas de crimes très graves et odieux, de nombreux citoyens semblent disposés à appuyer le recours à des mesures extrêmes, y compris le rétablissement possible de la peine capitale. En ce qui concerne les crimes de violence en général, le public se montre de plus en plus préoccupé et désireux d'appuyer le recours à des peines d'emprisonnement plus longues. Il est par ailleurs de plus en plus disposé, dans le cas des infractions liées aux biens, à appuyer le recours à des solutions de rechange à l'incarcération, tant pour les récidivistes que pour ceux qui en sont à leur première infraction.

Facteurs économiques: Le gouvernement fédéral, tout comme un certain nombre de gouvernements provinciaux, a imposé certaines restrictions financières. Cette période de restrictions coïncide avec une augmentation soudaine et importante du nombre de délinquants incarcérés et avec des pressions croissantes de la part du public en vue d'un plus grand recours à des approches traditionnelles de l'application de la loi, de l'incarcération et d'autres aspects de l'administration de la justice. En même temps, des pressions croissantes sont exercées en vue de l'introduction de nouveaux services dans certains domaines, en particulier afin d'accroître les services aux victimes du crime.

Ces forces contradictoires, ainsi que l'apparition de la justice sociale en tant que priorité fédérale, peuvent nécessiter une réorientation des approches fondamentales du règlement des problèmes dans le domaine de la justice pénale. Il pourrait y avoir davantage d'intérêt pour la mise au point de solutions aux problèmes de justice

pénale innovatrices et aussi rentables. Le fait que le public appuie davantage le recours à des méthodes de rechange à l'incarcération dans le cas de crimes considérés comme moins graves pourrait favoriser le contrôle des frais de justice pénale et permettre de s'occuper des infracteurs avec la même efficacité, tout en offrant plus d'avantages aux victimes et à la société. Des programmes comme la prévention du crime, qui contribuent grandement à la réduction du nombre de crimes commis et encouragent les membres de la collectivité à participer davantage à la prévention du crime, deviendront plus attrayants, surtout lorsque les facteurs de rentabilité de ces programmes seront mieux connus. Cependant, l'expérience permet de croire qu'il faudra sans doute innover pour faire face aux pressions accrues favorables aux rétablissemnt des méthodes traditionnelles.

Sécurité nationale: La sécurité du Canada est toujours menacée par des activités d'espionnage et d'autres activités influencées de l'étranger qui ont leur origine dans la guerre froide et le conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest. D'autres menaces à la sécurité sont devenuesplus inquiétantes, ces dernières années, en particulier celles qui découlent de conflits violents à l'étranger - souvent de nature ethnique ou nationaliste - qui se manifestent dans des tiers pays, comme le Canada. Les activités d'individus ou de groupes de ce genre pour servir leur cause prennent de plus en plus la forme d'activités terroristes.

Le renseignement est le premier instrument de défense contre les menaces à la sécurité. Des renseignements ponctuels et exacts permettent à l'État de prendre des mesures antiterroristes efficaces. Pour assurer une bonne protection, il faut aussi disposer de mesures d'application de la loi et d'autres mesures protectrices de sécurité et d'urgence afin de contrer les menaces prévues. Il est nécessaire que les ministères et organismes aux niveaux national, international et local collaborent étroitement pour protéger les Canadiens contre les menaces à la sécurité.

2. Nouvelles initiatives

Le Secrétariat entreprendra les initiatives suivantes en 1986-1987:

Sécurité nationale: se fondant sur l'expérience acquise à la suite de plusieurs incidents terroristes au Canada, le Secrétariat intensifiera ses efforts pour coordonner les mesures antiterroristes nationales et les augmenter; à cette fin, il mettra au point des mécanismes interministériels complets de planification et de cooordination de toutes les mesures antiterroristes fédérales, il tiendra des exercices de simulation pour vérifier l'efficacité des systèmes et des procédures de gestion des crises terroristes, et il tiendra des consultations avec les autorités provinciales afin d'assurer une collaboration suivie dans l'élaboration de mesures de planification et de réaction contre le terrorisme (voir pages 29 et 32);

Services de police nationaux: en vertu de la politique actuelle du gouvernement fédéral, les municipalités qui désirent acheter les services de police de la GRC doivent satisfaire à des conditions rigoureuses avant l'examen des demandes de nouveaux contrats. À la suite de l'augmentation croissante du nombre de demandes, il a été décidé de procéder à un examen complet de la politique relative aux services de police municipaux, ainsi qu'à un examen comparatif des ressources fédérales consacrées aux services de police nationaux (voir pages 28 et 32).

3. Mise à jour - Initiatives déjà signalées

Jeunes contrevenants: Le Secrétariat a établi des structures et des procédures pour l'administration des ententes financières conclues avec les provinces et les territoires, ainsi que des mécanismes officiels pour des activités intergouvernementales permanentes de consultation et de collaboration dans le domaine de la justice applicable aux jeunes.

Le Secrétariat poursuit son programme de projets communautaires témoins liés à la justice applicable aux jeunes et à la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants. Les activités de ce programme porteront sur deux thèmes principaux : stratégies concernant des solutions de rechange à l'incarcération dans le cas des jeunes, et diffusion de renseignements relatifs à l'application de la nouvelle loi.

Le Secrétariat continuera également à produire des renseignements à l'intention du public, afin d'expliquer les répercussions de la nouvelle loi, ainsi que du matériel de formation destiné à aider les gouvernements provinciaux à appliquer cette loi.

Des consultations ont eu lieu avec des représentants des corps policiers, des tribunaux pour les adolescents, des organismes du secteur privé qui s'occupent des jeunes contrevenants et d'autres groupes qui s'intéressent à la justice pour les jeunes au Canada, afin de déterminer les améliorations à apporter à la nouvelle loi. Les textes de loi découlant de ces consultations seront présentés le printemps prochain.

À partir de 1985-1986, les activités relatives aux jeunes contrevenants feront l'objet d'un programme complet d'évaluation. Les répercussions et les effets de la nouvelle loi seront évaluées dans une étude principale. Des études d'évaluation de programme porteront sur le rôle et le rendement du Secrétariat dans ses tâches d'élaboration et d'application. Il y aura également des évaluations des projets nouveaux et d'autres projets importants.

Le Service canadien du renseignement de sécurité: Le Secrétariat continue d'appliquer les dispositions de la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui a été adopté en juin 1984. Le Secrétariat joue un rôle important dans les discussions avec les provinces qui conduiront à la conclusion d'ententes de

coopération relativement au rôle du SCRS en matière de renseignement de sécurité (art. 17) et aux responsabilités de la GRC en matière d'application sur le plan de la sécurité (art. 61(2)). En outre, il revoit et met à jour l'ensemble de la direction ministérielle du Service. En vertu des dispositions de la Loi relatives à la "surveillance", un Inspecteur général a été nommé et on recrute actuellement le personnel de son bureau.

Prévention du crime: Comme 1985-1986 est la dernière des deux années prévues pour l'initiative sur la prévention du crime, le Secrétariat s'est surtout occupé de consolider le travail fait au cours de cette période: préparation de propositions sur la mise en oeuvre de stratégies à long terme concernant la prévention du crime et sur les ressources nécessaires pour cette mise en oeuvre et l'évaluation de ces stratégies; production d'un rapport résumant les résultats de l'initiative de deux ans sur la prévention du crime; fin des consultations fédérales-provinciales visant à renforcer la collaboration nationale en matière de prévention du crime; élaboration, de concert avec d'autres ordres de gouvernement, les services de police et les organismes communautaires, de propositions relatives à d'autres activités à l'appui de la prévention du crime à l'échelle nationale.

Examen global des mesures d'application des lois fédérales: Le Secrétariat a terminé l'examen et l'analyse du système d'application des lois fédérales, et des propositions visant à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'obligation de rendre compte de ce système ont été élaborées. Ces propositions font actuellement l'objet d'un examen tenu par les organismes fédéraux qui ont des responsabilités dans le domaine de l'application des lois et par le groupe d'étude du Ministère sur l'examen des programmes.

Orientation et obligation de rendre compte de la GRC: Le Secrétariat poursuivra l'élaboration des directives ministérielles qui régissent les procédures importantes de la GRC en matière de politique opérationnelle, y compris les opérations dans les pays étrangers, la liaison avec l'étranger et les sources confidentielles.

Réforme du droit pénal: Dans le cadre de la réforme du droit pénal, un projet de document d'orientation complet sur les pouvoirs et les procédures de la police a été préparé de concert avec le ministère de la Justice.

L'examen exhaustif des lois fédérales relatives aux responsabilités fédérales et provinciales en matière de correction se poursuit. En 1985-1986, les consultations faites auprès de divers groupes et personnes intéressés, à partir du premier document de travail - Projet de révision du droit correctionnel, ont pris fin. Un deuxième document de travail, qui a pour objet de centrer les discussions sur les questions fédérales-provinciales, a été publié, et des consultations provinciales intensives ont commencé. Deux documents

de travail ont également été publiés sur la philosophie et le mandat des services correctionnels, sur le cadre juridique régissant les pouvoirs des agents de correction et les droits des délinquants, et sur les droits et recours des délinquants. Les recherches permanentes sur diverses questions d'intérêt particulier et sur des secteurs spéciaux de la population carcérale.

Le Secrétariat a apporté une contribution finale au projet sur les troubles mentaux, pour lequel le rapport définitif a été présenté en 1985-1986.

Appui aux victimes d'actes criminels: Comme 1985-1986 est la dernière année de participation du Ministère à l'initiative fédérale, d'une durée de deux ans, sur l'amélioration des services d'aide aux victimes d'actes cirminels, le Secrétariat a consolidé le travail fait: préparation de propositions relatives à une politique fédérale concernant les victimes et aux stratégies et aux niveaux de ressources requis pour la mise en oeuvre de cette politique; production, avec d'autres participants fédéraux et provinciaux, du rapport final du groupe d'étude fédéral-provincial sur les victimes d'actes criminels; production d'un rapport important sur les résultats du programme de deux ans du Secrétariat sur la recherche et le développement des services d'aide aux victimes grâce à des expositions itinérantes, à des conférences et à des ateliers, à des bulletins sur des sujets précis liés à la victimisation, et grâce au Centre national de documentation sur les victimes qui est devenu un centre national d'information sur les victimes en permettant l'accès automatisé aux groupes provinciaux, bénévoles et communautaires et aux personnes intéressées; élaboration d'une déclaration canadienne sur les victimes, pour présentation au 7e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a donné lieu à une résolution parrainée par le Canada, l'Australie et la France et acceptée à l'unanimité par les participants au Congrès; évaluation du programme des victimes.

Services aux autochtones: Le Secrétariat a mis en oeuvre un vaste programme d'élaboration de politiques, de recherche, d'évaluation et de mise au point de programmes, entre autres: création d'un comité interministériel fédéral sur la recherche en matière de justice applicable aux autochtones; participation des responsables du Ministère aux comités interministériels qui traitent des préoccupations autochtones en matière de justice; appui à la mise sur pied de réseaux autochtones s'intéressant aux questions de la justice pénale et de la justice applicable aux jeunes; consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les sphères de compétence, les mandats et les responsabilités des initiatives autochtones; mécanismes d'échange de renseignements; participation à des projets pilotes spéciaux (p. ex.: évaluation du programme des animateurs en matière de justice applicable aux autochtones); diffusion de renseignements sur les questions autochtones par le biais de divers documents, par exemple, un guide sur les programmes de prévention du crime dans les

collectivités autochtones et La justice pénale et les autochtones - Recherche et programmes: Répertoire. Un examen important de la justice applicable aux autochtones a été effectué, de concert avec le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le gouvernement de la Saskatchewan et la Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Septième Congrès des Nations Unies: Le Ministère du Solliciteur général a joué un rôle prépondérant dans la préparation du 7e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a eu lieu à Milan en Italie, du 26 août au 6 septembre 1985. La délégation canadienne, dirigée par le Solliciteur général, comprenait des représentants de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, des trois partis politiques fédéraux et du secteur privé, ainsi que de hauts hauts fonctionnaires du ministère du Solliciteur général, du ministère de la Justice et du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures.

La délégation canadienne a participé activement aux délibérations du Congrès et contribué à l'adoption par consensus de résolutions sur la prévention du crime, les victimes, le trafic illicite de la drogue, la justice applicable aux jeunes, le terrorisme, la violence domestique, le traitement juste des détenues et l'indépendance de la magistrature. Un rapport a été préparé, résumant la préparation et la participation du Canada ainsi que les résolutions sur les diverses questions à l'ordre du jour du 7e Congrès des Nations Unies.

Femmes ayant des démêlés avec la justice: L'année financière 1985-1986 est une année de mise en oeuvre de programmes dans ce secteur. Conformément aux principes et priorités établies, il faut concevoir des programmes communautaires pour les femmes ayant ou pouvant avoir des démêlés avec la justice, établir des services communautaires pour les femmes autochtones, et venir en aide aux groupes de femmes autochtones afin qu'ils travaillent au développement communautaire dans le secteur de la justice pénale. Il faudra également élaborer des programmes et des services dans les régions isolées ou dans les régions où il n'y en pas, augmenter la gamme des services et programmes communautaires existants, et utiliser les réseaux et les connaissances spécialisées sur les femnes ayant des démêlés avec la justice. Les activités sont conçues de façon à comprendre les groupes bénévoles et d'entraide et à les encourager à offrir des services et des programmes; à fournir des occasions de formation dans les groupes communautaires; et à contrôler et à évaluer les programmes financés par le Ministère.

À la fin de 1985-1986 et en 1986-1987, le Secrétariat fusionnera les résultats de l'initiative de trois ans et fera des recommandations sur l'élaboration de politiques à long terme et de programmes pour les femmes ayant des démêlés avec la justice.

Gestion des services correctionnels: Dans le cadre du mandat qui lui est conféré par la loi, le Ministère est chargé de fournir au Ministre des conseils d'orientation en matière correctionnelle. Pour ce faire, et parce que ces questions concernent plusieurs organismes et ont des dimensions intergouvernementales, une vaste gamme de politiques opérationnelles et stratégiques en vigueur font l'objet d'un examen et d'une enquête approfondis. Citons, notamment, le besoin pressant de trouver une solution à la croissance rapide de la population carcérale et la nécessité d'élaborer une série de mécanismes de mise en liberté efficaces et conformes aux objectifs en matière correctionnelle. La violence dans les pénitenciers et la capacité du système de maîtriser les situations difficiles restent par ailleurs des sources de préoccupation.

Mise en liberté sous condition et libération sous surveillance obligatoire: On donne toujours suite à l'étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition et la libération sous surveillance obligatoire. La présentation en juin 1985 du projet de loi C-67 présente un intérêt particulier. Ce projet de loi prévoit l'examen anticipé du cas des délinquants non violents en vue d'une mise en liberté et permet le maintien en détention, jusqu'à l'expiration du mandat, des détenus sous responsabilité fédérale susceptibles de commettre des actes de violence pendant la période correspondant à leur liberté sous surveillance obligatoire dans la collectivité. Le projet de loi C-67 limiterait également à un le nombre de mises en liberté sous surveillance obligatoire des détenus qui sont, après révocation, considérés comme présentant un risque de violence.

Le projet de loi C-68 a également été déposé en juin 1985 et a pour objet la correction d'anomalies existant depuis longtemps dans les textes de loi existants qui traitent de la mise en liberté et d'autres questions.

Criminels dangereux: Le deuxième rapport du Comité consultatif sur les criminels dangereux a été présenté au Solliciteur général en 1985-1986. Créé afin de conseiller le Ministre sur la gestion efficace des criminels dangereux et sur l'utilisation des unités spéciales de détention, ce comité est composé de personnes venant tant du Ministère que de l'extérieur. Les recommandations du deuxième rapport du Comité ont été examinées par le Ministère en 1985-1986, et un plan de mise en oeuvre a été mis au point de concert avec le SCC et les membres du Comité appartenant au secteur privé.

Incarcération de longue durée: Le nombre croissant de détenus qui purgent de longues peines dans les pénitenciers fédéraux est toujours un sujet de préoccupation. En 1985-1986, le comité du Ministère sur l'incarcération de longue durée a publié un rapport sur ce problème. On a poursuivi, en 1985-1986, deux projets de recherche, l'un sur les incidents liés à la sécurité qui mettent en cause des détenus purgeant de longues peines et l'autre, sur des stratégies permettant de faire

face au problème, et on en a commencé un troisième, qui traite des infractions et des antécédents criminels des auteurs de meurtres au premier et au deuxième degré, qui sont actuellement incarcérés.

Ressources fédérales utilisées pour les services de police nationaux: On a terminé une étude préliminaire sur la possibilité de créer une base automatisée de données contenant des renseignements opérationnels, financiers, légaux et criminels qui ont trait à tous les secteurs de compétence des services de police et sont essentiels. Grâce à cette base, il serait possible d'établir un système permettant de déterminer les ressources utilisées dans les services de police nationaux et de pouvoir faire des évaluations éclairées des services de police à contrat.

Filtrage et classification sécuritaires: Une proposition détaillée sur le filtrage et la classification sécuritaires a été examinée par le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements et a été présentée au Cabinet.

Crime commercial: Le Secrétariat a procédé à une évaluation préliminaire des initiatives liées aux politiques, afin de réagir à la complexité toujours croissante de la criminalité et de ses dimensions nationales et internationales, qui découlent de l'évolution technologique des télécommunications, du plus grand nombre d'opérations bancaires extra-territoriales et du développement de marchés nationaux et internationaux pour la contrebande, en particulier pour les drogues illicites. L'élaboration de mesures administratives et législatives prévoyant la saisie et la perte des gains du crime, ce qui supprimerait les profits des infractions liées à la drogue, est une mesure particulièrement importante.

Programmes nationaux sur le trafic de la drogue et l'abus des drogues: Le Secrétariat, en collaboration avec les fonctionnaires de la GRC, du ministère de la Justice et du ministère de la Santé et du Bien-être social, cherche à élaborer des moyens d'améliorer les efforts, aux niveaux fédéral, provincial et international, de la lutte contre le trafic de la drogue. Un comité interministériel s'est réuni afin de mettre au point d'autres programmes visant à améliorer la coordination entre les ministères fédéraux dans les programmes d'application de la loi et les programmes de prévention de l'abus des drogues. Les responsables du Secrétariat ont également participé aux réunions des spécialistes des pays du Sommet économique, afin de discuter de stratégies concernant la drogue et d'établir une structure en matière de politique concernant les mesures que doivent traiter les ministres des Affaires étrangères participant au Sommet, à une réunion tenue en septembre 1985 à New York. Des responsables du Secrétariat ont également coordonné la mise au point de mesures qui doivent figurer dans un projet de nouvelle convention des Nations Unies sur le trafic illicite de la droque.

Lutte contre le terrorisme: Le Secrétariat a coordonné l'élaboration et l'application de mesures interministérielles de lutte contre le terrorisme, qui comprennent la préparation de divers rapports sur les dispositions en matière de lutte contre le terrorisme. En outre, le Secrétariat élabore, applique et administre les modalités du rôle prépondérant du Ministère dans la planification de mesures relatives à la sécurité intérieure ou aux situations d'urgence civile, et il participe aux exercices de planification de mesures d'urgence.

Télémandats: Le projet de loi C-18, qui a fait l'objet d'une troisième lecture en juin 1985, prévoit l'abolition des mandats de main-forte et la création d'une procédure relative aux télémandats. Des lignes directrices ont été élaborées aux niveaux fédéral et provincial pour la mise en oeuvre du système des télémandats.

Modifications à la Loi sur la GRC: Des modifications à la Loi sur la GRC ont été présentées au Parlement le 27 juin, dans le projet de loi C-65.

Année internationale de la jeunesse 1985-1986: Dans le cadre de la participation fédérale à l'Année internationale de la jeunesse, le Secrétariat a offert un programme de stages en recherche dans le secteur de la justice pénale, qui a donné à 11 jeunes la possibilité de travailler au sein de la composante de R & D du Ministère et d'y acquérir de l'expérience de travail dans leur carrière, d'apprendre à passer du milieu scolaire au milieu de travail et de participer de façon positive au système de justice pénale.

4. Efficacité du Programme

En 1984-1985, les études preparatoires à l'évaluation des initiatives sur les victimes et sur la prévention du crime ont été achevées et évaluées; le Sous-solliciteur général et la haute direction les ont ensuite approuvés. Les études d'évaluation sur ces initiatives ont été achevées, évaluées et approuvés en 1985-86.

L'étude du cadre de l'initiative sur les jeunes contrevenants devrait commencer au cours de l'année financière 1986-1987. Comme on l'a noté à la page 23, d'autres études évalueront l'efficacité et les effets de la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que les projets les plus importants d'élaboration et d'application mis en oeuvre à la suite de l'adoption de la Loi.

Outre ces évaluations de programmes et de politiques, les projets expérimentaux et témoins financés par le Secrétariat sont évalués régulièrement.

5. Données sur le rendement et justification des ressources

Si l'on fait abstraction des paiements de transfert, le Secrétariat du Ministère dispose d'une base de ressources relativement petite, qui lui permet de remplir ses fonctions permanentes les plus fondamentales, soit fournir des conseils stratégiques, exécuter des programmes de recherche, de statistiques et de mise à l'essai qui appuient la fonction stratégique, et de s'occuper, de façon préliminaire, des principales initiatives stratégiques au fur et à mesure que celles-ci sont prises. Lorsque le Cabinet ordonne au Secrétariat d'entreprendre des programmes d'activités importantes et prolongées découlant d'initiatives précises, comme les victimes ou la prévention du crime, la base de ressources du Secrétariat est ajustée de façon temporaire ou à long terme, en fonction des ressources nécessaires à ces initiatives prioritaires. Dans certains cas, le plus souvent ceux qui ont trait à la mise en oeuvre et à l'administration permanente des responsabilités fédérales liées à la Loi sur les jeunes contrevenants, les ressources d'abord affectées à une activité de développement pour une période limitée deviennent un des éléments de la base permanente du programme du Secrétariat (la base "A").

Une très importante proportion des crédits du Secrétariat sert maintenant, sous forme paiements de transfert, à l'administration des responsabilités fédérales liées à la Loi sur les jeunes contrevenants, en particulier les ententes de partage des coûts. En plus de ses responsabilités relatives à l'application de cette loi, le Secrétariat a diverses activités en matière de politiques, de programmes et de recherche s'y rapportant (voir pages 23 et 29).

Outre les paiements de transfert consacrés au programme des jeunes contrevenants, les ressources de fonctionnement servent à quelques autres activités dites "de programme" permanentes: les bureaux de l'Inspecteur général et de l'Enquêteur correctionnel, ainsi que le SCRS; les ressources sont aussi affectées au soutien d'organisations bénévoles nationales et au perfectionnement des ressources humaines de l'appareil de justice pénale.

Les ressources consacrées aux activités des programmes établis et des initiatives en matière de politique sont données au tableau 4, pour la période allant de 1984 à 1987. Lorsque les initiatives, objectifs et activités ne requièrent qu'un nombre restreint d'années-personnes, ces dernières sont inscrites sous des rubriques plus générales, telles que "Questions correctionnelles" ou "Autres questions de justice pénale".

Des réductions sont par ailleurs prévues pour les initiatives sur les victimes d'actes criminels et sur la prévention du crime, car les ressources additionnelles prévues pour les appuyer arrivent à expiration à la fin de l'année financière en cours. Ainsi,

l'affectation de neuf années-personnes et de 1 114 000 $ en frais de fonctionnement à l'initative sur les victimes prendra fin à ce moment-là. Quant à la diminution des ressources consacrées à l'initative sur les autres questions de justice pénale, elle est due à la fin du 7e Congrès des Nations Unies.

L'augmentation prévue des frais autres que les salaires pour l'initiative sur les jeunes contrevenants est due au fait que les ententes devraient devenir opérationnelles en 1986-1987 dans les provinces où elles ne sont pas encore appliquées. Les dépenses devraient aussi augmenter pour les initiatives sur les femmes ayant des démêlés avec la justice, sur les autochtones, sur la réforme du droit pénal et sur les services correctionnels.

Tableau 4: Détail des dépenses par objectif opérationnel

Objectif opérationnel	Prévu 1986-1987 A-P	Frais autres que les salaires (en milliers de dollars)	Prévu 1985-1986 A-P	Frais autres que les salaires (en milliers de dollars)	Réel 1984-1985 (1) Frais autres que les salaires (en milliers de dollars)
Haute direction (2)	14	-	14.5	-	-
Jeunes contrevenants	43	163,564.0	40.0	98,983.4	14,148.0
Enquêteur correctionnel	10	64.0	9.0	64.0	64.2
Inspecteur général - SCRS	12	125.0	6.0	125.0	408.2
Bénévoles et organismes de bénévolat	2	2,650.0	2.0	2,576.0	2,281.0
Victimes d'actes criminels	6	450.0	15.0	1,467.0	1,413.8
Prévention du crime	8	450.0	11.0	1,303.0	1,103.4
Autochtones	6	650.0	7.0	435.0	186.0
Autres questions de justice pénale	5	170.0	9.0	887.6	400.7
Femmes ayant des démêlés avec la justice	5	850.0	4.0	405.0	40.8
Services de police et politique en matière d'application de la loi	23	500.0	22.25	458.00	153.8
Réforme du droit pénal	10	117.0	10.0	78.5	113.5
Contrôle des armes à feu	2	182.0	4.0	180.0	49.6
Questions correctionnelles	16	1,372.0	13.0	462.2	382.9
Sécurité nationale	18	106.0	18.0	86.8	15.3
Formation d'une main-d'oeuvre canadienne en justice pénale	3	650.0	15.9	542.4	1,051.8
Services professionnels	26	900.0	26.0	947.6	1,827.3
Direction et administration	94	2,073.0	96.0	3,050.5	3,455.7

Note: 1. Les années-personnes par objectif opérationnel ne sont pas disponibles pour l'année financière 1984-1985.

2. Les frais autres que les salaires requis pour l'objectif opérationel "Haute direction" sont répartis dans tous les objectifs opérationnels.

E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été créé en 1973 conformément à la Loi sur les enquêtes. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, établi par décret en 1977, est "de faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite des plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et faire rapport sur les problèmes des détenus qui ressortissent à la compétence du Solliciteur général". L'Enquêteur est donc l'ombudsman des personnes incarcérées.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel compte dix années-personnes et demande 539 000 $ dans le Budget de 1986-1987. Le personnel s'occupe de plusieurs centaines de plaintes par an, mène un nombre égal d'entrevues et visite périodiquement tous les établissements pénitentiaires. En communiquant avec le Commissaire du Service correctionnel et avec des organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par des mesures administratives. Les plaintes qui font l'objet d'enquêtes portent surtout sur les transfèrements des détenus, les problèmes médicaux, les réclamations concernant les biens des détenus, enfin, sur la discipline.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Le tableau 5 ci-dessous énumère les dépenses du Secrétariat par article.

Tableau 5: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	**12,701**	12,181	10,857
Autres frais touchant le personnel	**1,795**	2,723	2,318
	14,496	14,904	13,175
Biens et services			
Transports et communications	**1,753**	1,953	1,681
Information	**600**	700	575
Services professionnels et spéciaux	**5,225**	5,825	5,009
Location	**374**	424	359
Achat de services de réparation et d'entretien	**181**	231	174
Services publics, fournitures et approvisionnements	**959**	1,159	919
Toutes autres dépenses	**-**	-	2
	9,092	10,292	8,719
Total des frais de fonctionnement	**23,588**	25,196	21,894
Capital	**96**	390	1,055
Subventions et contributions	**165,685**	101,370	17,322
Total des dépenses	**189,369**	126,956	40,271

2. Dépenses en personnel

Tableau 6: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1986-1987	1985-1986	1984-1985		1986-1987
Gestion	32	31	26	50,350-96,300	67,980
Scientifique et professionnelle	33	32	39	13,609-91 740	50,525
Administration et service extérieur					
Services administratifs	36	43	42	13,912-57,987	39,371
Gestion des finances	10	8	8	13,853-57,980	40,308
Services d'information	6	6	6	13,579-57,980	43,977
Organisation et méthodes	2	4	4	13,926-57,980	46,055
Gestion du personnel	9	9	9	13,330-59,510	38,192
Programmes de bien-être social	22	23	23	14,860-57,980	43,288
Administration des programmes	41	44	47	13,912-57,987	43,458
Gestion des systèmes d'ordinateurs	3	2	-	19,423-63,583	44,293
Technique	7	8	6	10,719-63,173	33,611
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	40	43	39	12,932-31,743	21,861
Secrétariat, sténographie, et dactylographie	52	52	50	12,636-31,946	24,191
Mécanographie	-	7	8		
Exploitation	-	-	1		
Autres	10	7	7		

Note: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre

l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Tableau 7: Ventilation des subventions et des contributions

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	50,000	50,000	50,000
Association canadienne pour la prévention du crime	125,000	125,000	125,000
Société John Howard	50,000	50,000	50,000
Organismes autorisés d'assistance postpénale	1 755,000	1,857,000	1,643,000
Subventions aux provinces et territoires au titre de la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants	-	12,500,000	12,500,000
	1,980,000	14,582,000	14,368,000
Contributions			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités qui complètent celles du Solliciteur général	2,205,525	2,451,000	1,896,000
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	-	-	324,000

Financement de base - Organisations bénévoles nationales.....	**288,475**	230,000	111,000
Contributions aux provinces et aux territoires conformément aux ententes conclues avec le Ministère et visant à appuyer l'élaboration de programmes, de renseignements et de systèmes de tenue de dossiers relatifs à la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants.....	**3,165,000**	4,107,000	623,000
Contributions aux provinces et aux territoires au titre des ententes approuvées par le gouverneur en conseil en matière de partage des frais de services de justice applicable aux jeunes en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.....	**158,046,000**	80,000,000	-
Total des contributions	**163,705,000**	86,788,000	2,954,000
Total des subventions et des contributions	**165,685,000**	101,370,000	17,322,000

B. Analyse des coûts

Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1986-1987 du Secrétariat ne comprend que les montants devant être votés et les autorisations législatives. Une description complète du coût du Programme du Secrétariat doit tenir compte d'autres postes. Ainsi, les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme les installations fournies par Travaux publics et les services offerts par Approvisionnements et Services, le Conseil du Trésor et le ministère du Travail, devront être pris en considération.

Tableau 8: Coût net du Programme pour l'année 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Dépenses de 1986-1987	Plus autres coûts	Coût total net	Total 1985-1986
Programme du Solliciteur général	189,369	2,907	**197,276**	129,755

Éléments des autres coûts	(en milliers de dollars)
• Services assurés par Travaux publics Canada	2 579
• Services assurés par le Conseil du Trésor	266
• Autres	62